

Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2013

Le 8 novembre 2013 – SYSTRAN annonce ce jour son chiffre d'affaires pour le troisième trimestre 2013 (période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2013).

Données consolidées non auditées (en milliers d'Euros)	3 ^{ème} trimestre			Cumul sur 9 mois		
	2013	2012	Variation 2013/2012	2013	2012	Variation 2013/2012
Edition de logiciels	2 061	1 218	+ 69,2 %	5 658	3 951	+ 43,2 %
Services Professionnels	706	1 249	- 43,5 %	2 896	3 918	- 26,1 %
Chiffre d'affaires consolidé	2 767	2 467	+ 12,2 %	8 554	7 869	+ 8,7 %

Activité du troisième trimestre 2013

Le chiffre d'affaires consolidé du troisième trimestre ressort à 2 767 milliers d'euros contre 2 467 milliers d'euros au troisième trimestre 2012. Sur neuf mois, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 8 554 milliers d'euros, contre 7 869 milliers d'euros au 30 septembre 2012, en progression de 8,7 %.

Les **ventes de licences** s'élèvent à 2 061 milliers d'euros contre 1 218 milliers d'euros au troisième trimestre 2012. Sur neuf mois, elles s'élèvent à 5 658 milliers d'euros, et représentent 66,1 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les ventes de **Services Professionnels** s'élèvent à 706 milliers d'euros contre 1 249 milliers d'euros pour le troisième trimestre 2012. Sur neuf mois, elles s'élèvent à 2 896 milliers d'euros.

Perspectives

SYSTRAN va renforcer ses équipes commerciales pour développer l'ensemble de ses activités et va mettre sur le marché de nouvelles versions de ses solutions serveur et de ses services en ligne pour les entreprises.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2013 devrait être supérieur à celui de l'exercice 2012. Toutefois cette perspective est incertaine et dépend de l'évolution de l'environnement économique en général et du taux de change US Dollar/Euro en particulier.

Litige avec la Commission européenne

Le 18 avril 2013, la Cour de Justice de l'Union européenne a annulé l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne par lequel il avait condamné la Commission à verser à SYSTRAN SA une indemnité forfaitaire de 12.001.000 Euros en réparation de son préjudice subi.



SYSTRAN S.A. et SYSTRAN Luxembourg ont été condamnées à supporter les dépens exposés par la Commission européenne devant la Cour de Justice de l'Union européenne, ainsi que devant le Tribunal de l'Union européenne.

SYSTRAN a remboursé à la Commission européenne la somme de 12.001.000 Euros et a comptabilisé une provision pour les dépens.

A la suite de cette décision du 18 avril 2013, SYSTRAN a engagé une nouvelle action à l'encontre de la Commission européenne devant les tribunaux luxembourgeois. Une assignation a été délivrée à la Commission européenne le 19 juin 2013.

Par ailleurs, la Commission européenne a réclamé à SYSTRAN des intérêts compensatoires, pour lesquels SYSTRAN a comptabilisé une provision. SYSTRAN a contesté cette demande et a introduit un recours en annulation contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

Par courrier du 19 septembre 2013, le greffier du Tribunal de l'Union européenne a indiqué que, dans cette affaire T-481/13, la Commission européenne disposait d'un délai de deux mois pour répondre, soit le 17 novembre 2013.

A propos de SYSTRAN

SYSTRAN est l'un des acteurs historiques des technologies de traduction automatique et commercialise des solutions et produits innovants pour les postes individuels, les applications d'entreprise et les services en ligne qui facilitent la communication multilingue grâce à 52 paires de langues et 20 dictionnaires-métiers.

Avec plus de 40 années de recherche et développement, SYSTRAN est la technologie de traduction de référence pour des sociétés multinationales, les grands acteurs Internet et les organisations publiques.

Les produits et solutions SYSTRAN améliorent la qualité de la communication multilingue et la productivité dans des contextes professionnels aussi variés que les relations B2B et B2C, en fournissant des traductions instantanées pour les moteurs de recherche, la gestion de contenu, le support client, le commerce électronique et les échanges collaboratifs intra et interentreprises.

SYSTRAN a son siège en France et une filiale à San Diego, en Californie (Etats-Unis).

SYSTRAN (Code ISIN FR0004109197, Bloomberg : SYST NM, Reuters : SYTN.LN) est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Pour plus d'informations visitez le site www.systransoft.com ou www.systran.fr

Contact

Dimitris SABATAKAKIS, Président-Directeur Général
Téléphone: +33 (0)1 44 82 49 00 Fax: +33 (0)1 44 82 49 01
Email : sabatakakis@systran.fr

Les résultats du quatrième trimestre 2013 et les résultats annuels seront publiés le 14 février 2014.

Vous pouvez télécharger ce communiqué de presse sur :
<http://www.systran.fr/systran/investisseurs/communiques-de-presse>